

Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'administration des contributions directes

Le projet de loi sous rubrique a pour objet de créer un poste supplémentaire de directeur adjoint au sein de l'Administration des contributions directes (ACD) en portant le nombre total de directeurs adjoints à cinq.

Cette mesure vise à doter l'ACD des moyens organisationnels nécessaires pour relever les défis structurels, technologiques et juridiques auxquels elle est confrontée.